



ACTES DE SÉMINAIRE

APPORTER ET GÉRER DE LA MATIÈRE ORGANIQUE LOCALE SUR NOS FERMES, DES SOLUTIONS EXISTENT !

Jeudi 21 novembre 2019

Lycée Agricole Provence Verte
Saint-Maximin (83)

Organisé par le GR CIVAM PACA

LES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL (CIVAM)



Organisme de développement agricole et rural, le réseau des CIVAM œuvre pour la transition vers une agriculture durable, économe, autonome et solidaire visant à nourrir, préserver et employer dans les territoires.

Associations d'éducation populaire créées il y a plus de 50 ans, les CIVAM sont des lieux et espaces de lien social où le collectif favorise la liberté intellectuelle.

En région SUD-PACA, le réseau CIVAM regroupe 13 collectifs et associations d'agriculteurs et agricultrices. Des actions régionales sont menées sur l'accueil pédagogique et social à la ferme (De ferme en ferme et RACINES PACA) et la transition vers des systèmes de productions agro-écologiques (Agricultures Durables en Méditerranée).



Réseau CIVAM PACA : www.civampaca.org

LE RESEAU AGRICULTURES DURABLES EN MÉDITERRANÉE (ADMED)



Les CIVAM d'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur mutualisent leurs démarches sur la transition vers des systèmes de productions autonomes et économes en intrants, plus respectueux des Hommes et de la planète. Ils considèrent que les modes de production et d'organisation sont contingents d'une perspective politique qui garantit la préservation des biens communs et le partage des ressources et des productions.

Accompagnés par des animateurs et animatrices, des collectifs d'agriculteurs et agricultrices échangent, expérimentent et communiquent sur leurs expériences notamment sur la thématique de la fertilité des sols. Ils œuvrent pour la mise en place de solutions adaptées à leur territoire telles que la réintroduction de l'arbre agricole (agroforesterie), le compostage de matières organiques locales à la ferme, etc.



Réseau ADMED : www.ad-mediterranee.org

Publication du GR CIVAM PACA, Décembre 2019

Rédacteurs : Lucie Maurel, Jessy Juillard, Florian Carlet, Marion Genty et François Marcadé.





UN SÉMINAIRE SUR L'APPORT ET LA GESTION DE MATIÈRES ORGANIQUES LOCALES À LA FERME

La matière organique est un élément clé de la fertilité et de la structure des sols en agriculture. Ces dernières années, les CIVAM en Méditerranée ont reçu de nombreuses demandes de matières organiques locales de la part des agriculteurs et agricultrices. Ces demandes ont concerné principalement les déchets végétaux pour des raisons techniques mais également par la faible disponibilité locale de matières organiques d'origine animale.

Au niveau des collectivités locales, les CIVAM ont observé une volonté croissante de travailler avec le monde agricole autour de la valorisation des broyats de déchets verts. En effet, la gestion de déchets qui débordent sur les plateformes de stockage est un souci économique et logistique pour ces acteurs.

Afin de favoriser les liens entre l'amont – pourvoyeurs de matières organiques résiduelles – et l'aval – les agriculteurs et agricultrices – le GR CIVAM PACA a rédigé un plaidoyer en 2018 pour le retour au sol des matières organiques locales. En effet, les projets de grande échelle pourront à l'avenir être de forts consommateurs de matières organiques locales, alors que les sols en manquent et que le milieu agricole peut localement absorber une partie non négligeable de ces ressources, avec des externalités positives sur la ferme mais aussi le territoire.

Les CIVAM d'Occitanie et de PACA travaillent sur cette thématique en partenariat avec de nombreux acteurs du développement agricole (Chambres d'Agriculture, Agribios, CETA, etc), acteurs territoriaux (Parcs Naturels Régionaux, syndicats de gestion de l'eau, etc) et institutions publiques (ADEME, Ministère de l'Agriculture, Région, etc).

Organisé le 21 novembre 2019 au Lycée Agricole de Saint-Maximin-la-Sainte Baume dans le Var, ce séminaire a réuni plus de 50 agriculteurs, agricultrices, salarié.e.s des structures de développement agricole, agent.e.s et élu.e.s des collectivités territoriales.

Les objectifs de cette rencontre étaient les suivants :

- valoriser les expériences et études menées sur l'utilisation de matières organiques locales sur les fermes en Méditerranée ;
- fédérer et faire connaître les enjeux et leviers pour une mise en relation entre agriculteurs et collectivités locales.

Ce séminaire s'inscrit dans la continuité de rencontres sur les territoires méditerranéens organisées par les CIVAM sur cette thématique à Sommières (Gard) en février 2018 et Fontvieille (Bouches-du-Rhône) en décembre 2018.

LE MOT D'ACCUEIL ET LA VISITE DE L'EXPLOITATION DU LYCÉE AGRICOLE

M. Brayer, directeur du Lycée Agricole Provence Verte

Mme Garguil, enseignante au Lycée Agricole Provence Verte



Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir ce séminaire, car en tant que Lycée agricole nous avons une exploitation agricole et retrouvons l'intérêt de la fertilité du sol. Nous avons besoin d'assistance technique et de mise en réseau. Des initiatives se mettent en place et la demande existe. Ce sont 600 élèves qui sont accueillis sur la structure aujourd'hui, une jeune génération toujours davantage en attente d'applications de l'agro-écologie et nous pousse à nous tourner vers de nouvelles pratiques.

Le lycée dispose sur place d'une exploitation pédagogique et professionnelle qui permet aux élèves d'acquérir les connaissances inscrites aux programmes du Ministère de l'Agriculture. Cette exploitation est certifiée (ECOCERT) en « Bio », depuis le 20 octobre 2016.

D'une surface d'environ 16 hectares, l'exploitation pédagogique se veut bien sûr au service des enseignants techniques du Lycée Privé Provence Verte dans les domaines suivants : production animale (caprine, ovine, porcine, équine, cunicole et autres petits animaux), production végétale (viticulture, cultures fourragères, maraîchage, horticulture, pépinière...), services aux personnes avec notamment la volonté d'animer des ateliers pédagogiques pour les plus jeunes (enfants) aux plus anciens (personnes âgées), aménagement du Paysage et des espaces verts, machinisme et gestion du petit outillage agricole et forestier, apiculture et biodiversité et permaculture et agroforesterie.

En parallèle, l'exploitation du lycée est aussi une exploitation inscrite sur son territoire, avec pour objectif de créer des filières qui dynamisent l'agglomération de la Provence Verte. Même si elle n'a pas vocation à être une entreprise agricole qui produit en vue d'une commercialisation, elle souhaite mettre en œuvre des actions qui favorisent les activités agricoles locales. C'est donc dans l'esprit de l'agro-écologie que l'exploitation agricole œuvre en lien avec les professionnels.

De manière opérationnelle, le projet du lycée porte sur l'acquisition de foncier en friche en vue de sa remise en culture dans une démarche d'agriculture biologique. Ce foncier a pour nécessité de se situer à proximité du lycée agricole pour répondre à des contraintes d'exploitation par les lycéens. Le foncier recherché vise à être le support d'une diversité de cultures : maraîchage, horticulture, fourrage, fruit, élevage (production laitière caprine et ovine et de volailles en chair), viticulture (vins et jus de fruits).

Au-delà de l'objectif pédagogique, l'exploitation de ce foncier a pour objet d'approvisionner en légumes et volailles les collectivités locales (lycées, restaurants de maisons de retraite,...), d'accompagner la dynamique économique de la nouvelle cave par la plantation de vigne, de proposer aux jardinerie locales des produits horticoles locaux.

Par ailleurs, le lycée met en œuvre une stratégie d'installation de jeunes, notamment sur la plaine de St Maximin, en leur proposant des outils de transformation (légumes, production laitière...). En effet, la légumerie permet de mettre à disposition un outil moderne aux producteurs locaux.



Site web : www.lycee-provence-verte.fr

SOMMAIRE

Présentation du réseau CIVAM.....	2
Pourquoi un séminaire sur la gestion des matières organiques à la ferme ?.....	3
Le mot d'accueil et la visite de l'exploitation du Lycée Agricole.....	4
Les expériences des CIVAM en Méditerranée sur l'approvisionnement et la gestion du broyat de déchets verts sur les fermes.....	6
Les expériences de compostage de matière organique locale sur les fermes dans le Var et l'ouest des Bouches-du-Rhône.....	11
Présentation d'une étude sur l'utilisation de matières organiques a la ferme.....	14
.Autres questionnements évoqués lors de cette journée.....	15



LES EXPERIENCES DES CIVAM EN MÉDITERRANÉE SUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA GESTION DU BROYAT DE DÉCHETS VERTS SUR LES FERMES

PARTENARIAT ENTRE DES AGRICULTEURS MEMBRES DU GR CIVAM PACA ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Philippe Peroni, agriculteur à Lauris (84), membre du GIEE GADL et du GR CIVAM PACA
Florian Carlet, coordinateur Agricultures Durables en Méditerranée au GR CIVAM PACA

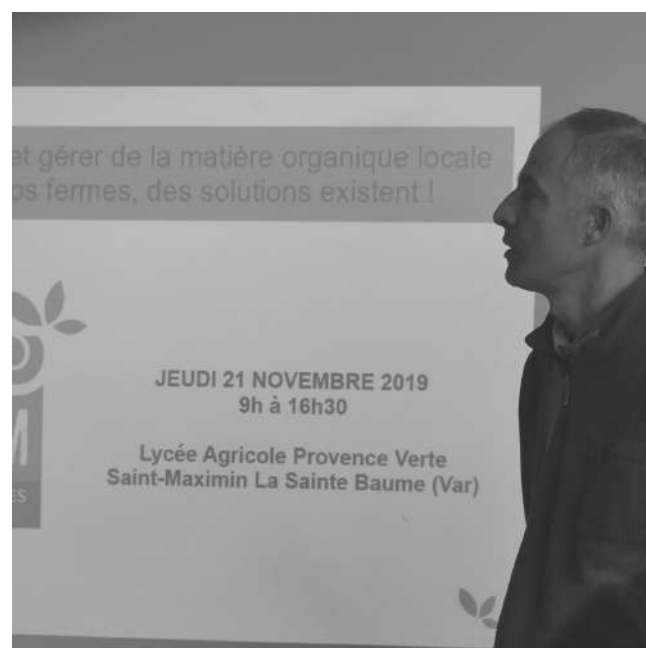
Installé en agriculture biologique, Philippe Peroni fait de la polyculture avec un petit élevage qui lui permet la revalorisation de fumier mélangé à du déchet vert composté à la ferme. Il a donc contacté la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) pour s'approvisionner en broyat de déchets verts.

Partageant le même besoin en déchets verts avec des agriculteurs voisins, Philippe Peroni a été à l'initiative de l'association Groupement des Agriculteurs Durance Luberon (GADL). Il a été reconnu GIEE en 2015.

Le GADL a pour objectifs d'assurer un approvisionnement en continu et volume importants de broyats par LMV et assurer le suivi technique du compostage à la ferme.

Sur le même territoire, les GIEE des maraîchers du Luberon accompagnés depuis 2014 par le GR CIVAM PACA, travaillent sur l'apport de matières organiques locales pour améliorer la fertilité de leurs sols. Le broyat de déchets verts a été ciblé prioritairement notamment dû à la faible disponibilité en matière organique issue de l'élevage en Luberon.

Après de nombreuses rencontres entre les agriculteurs et le GR CIVAM PACA et les responsables des services techniques et les élu-e-s de LMV, une convention de partenariat a été signée en mars 2019. Elle a pour objet d'assurer l'approvisionnement en broyat de déchets verts des agriculteur-trice-s locaux.



Cette convention d'une durée de trois ans définit les rôles des parties prenantes :

- GR CIVAM PACA : réception des demandes des agriculteurs, lien avec le transporteur et les services techniques pour la logistique des livraisons et suivi technique via des analyses, afin de parvenir à des références techniques issues des fermes du territoire sur l'utilisation de cette ressource.
- LMV : fourniture des broyats de déchets verts et financement du transport depuis la déchetterie de Cavaillon. Les livraisons se font dans un rayon de 60 km, ce qui limite les frais de transport de broyat à des distances inférieures au prestataire habituel. Elle permet pour LMV de baisser le coût de transport et traitement de la matière effectuée par des prestataires parfois éloignés.

Bien que le broyat ne soit pas toujours une ressource utilisée, plus de 4 000 tonnes ont été livrées à une quarantaine d'agriculteur-trice-s de janvier à novembre 2019. Cela représente entre 25 et 1 000 tonnes par ferme (limite ICPE).

Ces résultats encourageants sont notamment permis par la qualité du produit. Un prestataire broie sur la déchetterie de Cavaillon sur maille de 80 mm et des agents vérifient la propreté des déchets livrés (dépôts réalisés au sol, ce qui permet d'enlever éventuellement les indésirables même après le dépôt).

90 % des agriculteurs livrés produisent en agriculture biologique. Ils cultivent souvent sur de petites surfaces. La majorité sont en maraîchage, quelques livraisons se font chez des arboriculteurs, éleveurs, producteurs de PPAM, céréaliers, et viticulteurs. La communication sur cette offre de broyats via les associations d'agriculteur-trice-s a été très efficace. Elle se fait maintenant davantage par bouche à oreille.

Les utilisations concernant principalement la production de compost fermier et le paillage des cultures notamment maraîchères.

Dans certains cas, l'incorporation de la matière brute se fait en surface avec une mise en repos de la parcelle pour limiter les faims d'azote éventuelles.

Les agriculteurs souhaitent développer un volet recherche-action pour une bonne connaissance sur la valorisation de la ressource.

D'une part, il apparaît nécessaire d'évaluer le temps de travail et le coût économique de la manutention du broyat. D'autre part, les aspects réglementaires et sanitaires sont à renforcer car les déchets verts, bien que à priori peu lessivables, obéissent aux mêmes normes que toutes les matières fermentescibles.

De nombreuses questions se posent pour assurer la pérennité de ce partenariat.

Tout d'abord, la production d'un compost de qualité implique un investissement dans du matériel coûteux pour manipuler la matière. Une mise en commun pourrait être envisagée, à condition que la ressource soit assurée pérenne. Des financements publics pourraient être mobilisés à l'échelle régionale ou locale.

Ensuite, l'offre actuelle risque d'être insuffisante prochainement, les 5 000 tonnes produites pourraient être absorbées par une vingtaine d'agriculteurs. En parallèle, il est nécessaire de trouver des parcelles capables d'accueillir du volume lorsque les sols sont détrempés et peu praticables par de gros engins.

Enfin, la poursuite du financement du travail fourni par le GR CIVAM PACA est aussi en question. La démarche actuelle a été possible grâce à des financements du Ministère de l'Agriculture, de l'ADEME et de la Région SUD-PACA. Depuis 2018, le GR CIVAM PACA et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône mutualisent leurs démarches dans les deux départements.



LES EXPERIENCES DES CIVAM EN MÉDITERRANÉE SUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA GESTION DU BROYAT DE DÉCHETS VERTS SUR LES FERMES

PARTENARIAT ENTRE LE CIVAM HUMUS DU VIDOURLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SOMMIÉROIS DANS LE GARD

Aurélié Gibert, salariée de la Fédération Départementale CIVAM du Gard

Des premiers échanges entre un groupe de producteurs locaux et le CIVAM du Gard autour de la valorisation des déchets verts ont eu lieu dès les années 2000. Ils ont permis la formation des agriculteurs pour la gestion de compost.

Les agriculteurs également élus dans leurs villages constataient le paradoxe entre la difficulté de traitement des déchets verts par leur commune et leur propre difficulté à s'approvisionner en matières organiques locales.

Le CIVAM du Gard a permis la signature d'une convention entre le CIVAM Humus du Vidourle regroupant les agriculteurs et la communauté de Communes de Lunes (700 tonnes) puis la Communauté de Communes du Sommiérois. Celle-ci expédiait ses déchets vers Montpellier.

Les quantités livrées ont augmenté progressivement, jusqu'à atteindre la totalité de la matière produite en 2008, soit 2 000 tonnes. En 2019, 12 agriculteurs ont valorisé 3 000 tonnes.

Une confiance et une compréhension réciproques des contraintes, notamment lorsque les sols sont détrempés ou que la plateforme se retrouve surchargée.

En 2004, un protocole satisfaisant a été adopté suite à des tests menés par Gérard Augé, agriculteur et agronome, sur différents protocoles de compostage sur des fermes souvent peu mécanisées. Il s'agit de la création d'andains assez bas à partir du broyat livré, arrosage conséquent, aération ponctuelle de l'andain sans retournement, criblage et épandage au bout de 12 mois. Le groupe a investi dans un godet trieur.

L'avantage de ce processus de compostage, par rapport à un épandage direct sur la parcelle est qu'il permet la valorisation d'un broyage assez grossier inutilisable en paillage et d'éviter une faim d'azote, avec un produit qui avoisine un C/N de 20. La majorité des agriculteurs engagés étant en agriculture biologique, l'ajout d'ammonitrate n'est pas envisageable. Le compost est également plus facile à manipuler que le déchet vert, avec un volume moitié moins important et un assainissement du produit par la montée en température (70°C) qui permet la dégradation de molécules et l'inactivation des graines d'adventices.

L'apport de matière organique permet d'améliorer la structure du sol pour la rétention d'eau et l'implantation des végétaux, et la nutrition de la plante par l'apport d'éléments minéraux décomposés.

Un soutien financier de la communauté de communes, coût moindre par rapport au paiement de l'ancien prestataire, permet une rétribution économique aux agriculteurs pour la production d'un compost de qualité.

Ceux-ci s'engagent à sensibiliser les citoyens à l'amélioration du tri au travers des interventions ou de la redistribution de compost deux fois par an. La propreté du broyat dépend en effet du consciencieux des particuliers et entreprises d'espace verts à éviter la présence de plastiques dans leurs déchets verts. Les agents de quai des déchetteries ont également été sensibilisés.

La collectivité locale finance également la sensibilisation auprès des élèves et du grand public assurée par la FD CIVAM du Gard.



Vidéo disponible en ligne : CIVAM Humus du Vidourle,

<http://ad-mediterranee.org/Portraits-videos-d-agriculteurs-28>

LES EXPERIENCES DES CIVAM EN MÉDITERRANÉE SUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA GESTION DU BROYAT DE DÉCHETS VERTS SUR LES FERMES

LES CONDITIONS D'UN PARTENARIAT RÉUSSI ENTRE COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Florian Carlet, coordinateur Agricultures Durables en Méditerranée au GR CIVAM PACA

Le réseau Agricultures Durables en Méditerranée porté par les CIVAM d'Occitanie et de PACA a identifié les conditions d'un partenariat réussi entre les collectifs d'agriculteurs et collectivités locales.

Afin que les agriculteurs s'engagent à long terme dans la gestion de broyats sur leurs fermes, ils ont besoin d'un engagement des collectivités pour assurer une livraison régulière de quantités suffisantes. De plus ils ont besoin d'un appui financier pour investir dans le matériel nécessaire au compostage de broyats de déchets verts. Il s'agit d'une contrepartie du service rendu par les agriculteurs à la collectivité.

Parallèlement, les collectivités locales hésitent parfois à s'engager dans la démarche car elles ont des difficultés à structurer un réseau d'approvisionnement. La mise en place de livraisons locales de broyats nécessite parfois des investissements pour aménager les lieux de collectes, qu'elles sont réticentes à réaliser tant qu'elles n'ont pas la certitude de la demande de terrain.

Ces constats révèlent la nécessité de développer des échanges entre agriculteurs et les services concernés des collectivités locales par l'intermédiaire des organismes de développement agricole.

Les conditions d'un partenariat gagnant-gagnant

COMMUNAUTES DE COMMUNES

- Marché/AO permettant une **valorisation aricole**
- **Identifier les partenaires locaux** qui ont des producteurs susceptibles d'utiliser le broyat, créer des partenariats
- Produire un **broyat de bonne qualité, propre**
- Formaliser une **logistique d'appro** même expérimentale !



- Expérimentation
- Productions de références
- Mise en lien

AGRICULTEURS

- Prendre en compte le **temps de manutention** dans le coût économique
- Accepter le **statut d'agriculteur-chercheur** (peu de références)
- Respect de la **réglementation**
- Possibilité d'acquisition ou de mise en commun de matériel possible **si ressource pérenne !**
- Avoir un produit **à bas coût**, dans l'idéal gratuit

LES EXPERIENCES DES CIVAM EN MÉDITERRANÉE SUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA GESTION DU BROYAT DE DÉCHETS VERTS SUR LES FERMES

UNE BROCHURE POURQUOI/ COMMENT VALORISER LES DÉCHETS VERTS À LA FERME EN MÉDITERRANÉE

Maylis Carré, coordinatrice Agricultures Durables en Méditerranée à Réseau CIVAM

POURQUOI

COMMENT

VALORISER LES DÉCHETS VERTS À LA FERME



UN ATOUT ENVIRONNEMENTAL, AGRONOMIQUE ET ÉCONOMIQUE !



Les agriculteurs et agricultrices du réseau CIVAM des régions Occitanie et SUD publient la brochure "Pourquoi / Comment valoriser les déchets verts à la ferme".

Constituée de témoignages d'agriculteurs, agricultrices et de collectivités territoriales ainsi que des informations techniques et réglementaires, cette brochure a pour objectif d'essaimer les pratiques de compostage à la ferme à base de broyats de déchets verts.

Réalisée par les CIVAM d'Occitanie et PACA avec le Réseau national CIVAM, cette brochure a été financée par la Fondation GoodPlanet en partenariat avec le soutien d'Antargaz Finagaz, dans le cadre du projet Agricultures Durables en Méditerranée.

FONDATION
GoodPlanet

 **antargaz**  **FINAGAZ**



Consultez la brochure : www.ad-mediterranee.org/valoriser-les-dechets-verts-a-la-ferme



LES EXPÉRIENCES DE COMPOSTAGE DE MATIÈRE ORGANIQUE LOCALE SUR LES FERMES DANS LE VAR ET L'OUEST BOUCHES-DU-RHÔNE

ETUDE SUR LE "COMPOST NERVEUX" ET PROJET DE CRÉATION D'UNE PLATEFORME DÉDIÉE À CE COMPOST

Denis Bon, agriculteur président du CETA du Pays d'Aubagne (13)

Bernold Poinas, salarié du CETA du Pays d'Aubagne (13)

La fabrication de compost a été développée depuis trois ans par cinq producteurs accompagnés par le CETA du Pays d'Aubagne qui a une mission de conseil technique et d'accompagnement de projets de groupe d'agriculteurs sur le territoire. Ce projet de compostage bénéficie de financements de l'ADEME et la métropole Aix-Marseille Provence.

Sur le territoire d'Aubagne, les sols présentent pour les paysans un potentiel agronomique intéressant avec un taux de matière organique important. La proportion d'agriculture biologique y est importante et par conséquent l'enjeu de fourniture en matière organique fort. Les composts stables en forte proportion de lignine présentent le risque d'un C/N trop élevé et le fumier surdosé celui de lessivage pendant le stockage en bout de champ.

Des études de sols étaient indispensables pour éviter de bloquer l'activité par accumulation de matière organique.

Dans une visée de structuration, de fertilisation et de stimulation de l'activité biologique des sols, le CETA a initié la création d'un "compost nerveux", dont le compostage dure quinze jours, et permet d'obtenir un produit hygiénisé car monté en température. Le mélange consiste en six doses de produit de fond type fumier auquel est ajouté une dose de produit « nerveux » (tonte, fiente de volaille) pour obtenir un compost dosé NPK 10/6/11 de C/N de 11. Le mélange est fait à poste fixe dans l'épandeur, l'andain est formé, arrosé et bâché pour éviter de perdre son pouvoir fertilisant.

La montée en température a lieu rapidement et l'andain peut être retourné au bout de sept jours. Cinq jours plus tard, la température est montée à 70°C. L'épandage a lieu quinze jours après le début du compostage à 20 t/ha (l'équivalent matière première n'est pas connu) et nécessite dans l'idéal le passage d'une griffe, pour une plantation une semaine à dix jours plus tard. Qualitativement, le compost nerveux permet de gagner deux semaines par rapport à un amendement de fumier et les tests sur germination d'adventices indiquent bien une inactivation des graines. Face au constat d'une nécessité de quantité chaque année plus importante d'apport de fumier en agriculture biologique, le compost nerveux agit à la fois comme structurant et fertilisant.

Cependant, quelques limites au développement de la pratique ont été identifiées. Le protocole demande du temps et de la manutention à l'agriculteur et il faudrait envisager investir dans du matériel agricole mis en commun. Le collectif envisage également de faire du bouchon de compost, moins volumineux, mais avec le risque de perdre l'aspect nerveux. L'idéal serait de trouver une plateforme de compostage, constituer un groupe d'agriculteurs et de réaliser un prévisionnel économique.

La prolongation du projet pourrait se faire dans le cadre du contrat de rivière puisqu'un tel amendement des sols permet une meilleure rétention de l'eau et moins de lessivage vers les cours d'eau. Il est nécessaire d'informer et convaincre les partenaires publics sur un produit encore peu connu et peu développé.

LES EXPÉRIENCES DE COMPOSTAGE DE MATIÈRE ORGANIQUE LOCALE SUR LES FERMES DANS LE VAR ET L'OUEST BOUCHES-DU-RHÔNE

VALORISATION DE FUMIER DE CHEVAL DES ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES

Vincent Arcusa, agriculteur et adhérent à AgribioVar

Sophie Dragon, directrice à AgribioVar

Des maraîcher-ère-s ont interpellé Agribio Var sur les problèmes de faim d'azote lors d'une utilisation de déchets verts. En parallèle, la filière cheval PACA a contacté AgribioVar pour écouler son fumier, afin d'éviter la pollution des sols par lessivage des tas de fumier sur les centres équestres.

Un partenariat s'est mis en place entre les agriculteur-trice-s, l'association AgribioVar et les centres équestres.

Au niveau des agriculteurs, un GIEE a été monté avec pour objectif de créer des plateformes de compostage et mutualiser les investissements et coûts de transport.

Au niveau de la filière équine, une enquête a été menée sur le type, la quantité et la gestion sanitaire du fumier disponible. Il s'est avéré que les centres équestres étaient peu équipés pour le compostage et le transport.

Dans un premier temps, la livraison de fumier pour un compostage à la ferme a été réalisée par le prestataire qui cure. Des protocoles ont été établis avec des calendriers en fonction des dates d'épandage (un compost pas trop mûr est nécessaire pour garder un effet stimulant sur la vie microbienne), les analyses ont révélé un C/N assez élevé, des suivis température et qualité visuelle ont été effectués.

Ce partenariat permet la valorisation des ressources locales et une augmentation de la fertilité des sols à bas coût.



Les aspects logistiques, techniques (difficulté à faire démarrer le compostage d'un produit sec tel que le fumier) et matériels (retournement du compost et épandage) restent à améliorer.

Un partenariat avec des collectivités ou une installation sur des plateformes existantes pourrait permettre le développement de l'initiative et l'amélioration du compost en intégrant d'autres sources de matière organiques.

Vincent Arcusa, paysan boulanger, cultive ses céréales en rotation avec des légumineuses. Il épand du compost de fumier sur ses sols, afin d'améliorer la structure et apporter des éléments nutritifs. C'est un voisin qui met à disposition son fumier de cheval, en facturant le transport. En 2019, le compost était fait à partir de broyat de déchet vert et de fumier. La principale problématique tient de la difficulté à trouver un transporteur et de la qualité de la matière organique qui est souvent souillée.

LES EXPÉRIENCES DE COMPOSTAGE DE MATIÈRE ORGANIQUE LOCALE SUR LES FERMES DANS LE VAR ET L'OUEST BOUCHES-DU-RHÔNE

LA MISE A DISPOSITION DE DÉCHETS VERTS EN PROVENCE VERTE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL (SIVED)

Frédéric Faissolle, directeur technique au Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED)

Le SIVED est en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers en Provence Verte (83) sur 28 communes et compte 9 déchetteries et 4 Espaces tris qui collectent les déchets verts des particuliers et professionnels..

Frédéric Faissolle gère en régie le pôle valorisation des végétaux, un site davantage logistique que de transformation, seule une petite quantité de compost est produite pour les particuliers.

La gestion des livraisons du broyat de déchets verts auprès des agriculteurs locaux a été déléguée à un transporteur.

Au total, 8 000 tonnes de déchets verts par an transitent par la plateforme et qui devraient, à terme, atteindre les 15 000 tonnes. Chaque année, 300 à 800 tonnes par an de broyat de maille 120 mm, conformes à la norme NFU 44-051 sont livrées aux agriculteur-trice-s, particuliers et collectivités.

La question de la norme à appliquer sur le produit demande encore une clarification de la législation : la norme NFU 44-051 est à ce jour adoptée en PACA, relative aux amendements organiques, mais elle prête à confusion avec la norme NFU 44-551, relative aux supports de culture. Chaque département, donne des directives différentes. Il y a nécessité à tendre vers une homogénéisation de l'application des normes à l'échelle nationale.



La traçabilité du produit est assurée jusque sur la parcelle et le criblage à différents calibres est possible en fonction des réponses aux appels d'offre. Des agents contrôlent les quais et communiquent pour la propreté du produit, bien que le 0 % de matière plastique ne soit pas atteint.

Le transporteur en contrat est aujourd'hui Ottaviani & fils, payé 10 € la tonne et qui définit sa propre politique commerciale quant aux lieux de livraison et à la gratuité ou non du service pour un broyat non criblé. Les livraisons, selon la législation, ne peuvent excéder 1 000 m³ par lieu de stockage.

PRESENTATION D'UNE ÉTUDE SUR L'UTILISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES A LA FERME

ETUDE SUR L'INFLUENCE À LONG TERME DE DIFFÉRENTES SOURCES DE MATIÈRES ORGANIQUES, MENÉE PAR LE SERAIL (69)

Sophie Dragon, directrice d'AgribioVar

La SERAIL a mené une expérience entre 1995 et 2009 sur station expérimentale (sol sablo argilo caillouteux, à 2 % de matière organique et pH 6) d'apport de différents amendements organiques sur des systèmes maraîchers. Cette étude a pour objectif de déterminer les différences entre les amendements, et de déterminer le plus optimal selon les objectifs agronomiques recherchés.

Un bilan a été dressé en 2009, après 15 ans d'expérimentation avec compost de déchets verts, compost d'écorces enrichi, de tourteaux de café enrichi, de fumier de bovin frais ou déshydraté.

Il en ressort, notamment que les composts de déchets verts, plus riche en lignine et moins en hémicellulose, sont ceux qui permettent une plus grande augmentation de la teneur en matière organique du sol avec une humification importante (ISMO élevée par rapport au fumier) et un taux de minéralisation plus faible. La Capacité d'Echange Cationique (CEC) est quant à elle d'avantage augmentée par un apport de déchet vert, permettant un meilleur stockage et mobilisation des minéraux du sol pour les plantes

La fertilisation azotée par apport de compost de déchet vert est dix fois moins importante que celle d'un compost de tourteaux du commerce, qui est lui même enrichi.

Quant à la structure du sol, il s'avère que c'est principalement le travail du sol qui va avoir la principale influence.

bien que la densité des agrégats du sol soit diminuée et ainsi la porosité augmentée par déchets verts par rapport au témoin ou au fumier.

Finalement, en s'intéressant au rendement de la carotte, le rendement est amélioré par apport de compost uniquement dans le cas d'un travail du sol non optimal. Avec un compost de déchet vert, le sol est enrichi en humus, la texture structurée et la CEC augmentée, mais avec peu d'effets sur la biomasse microbienne et la fertilisation des cultures.

Les quantités et la fréquence d'apports sont à raisonner en fonction des types de sol et des problématiques. Cependant de manière générale, la préconisation en maraîchage est des apports de compost et de fumier (15-20 t/ha) et apports ponctuels de compost de déchets verts tous les 3 à 5 ans (15-25 t/ha).



Synthèse de l'étude disponible : https://echo-mo.pagesperso-orange.fr/article_Echo_mo_81.pdf

AUTRES QUESTIONNEMENTS ÉVOQUÉS LORS DE CETTE JOURNÉE

Quelle contamination par les métaux lourds et les pesticides des déchets verts issus des professionnels ?

Le CIVAM Humus, financé par l'ADEME, a mené des analyses métaux lourds et pesticides sur la base des normes de produits alimentaires. Les résultats sur déchet vert ne dépassent jamais les seuils, que ce soit avant ou après compostage. Le suivi par un même laboratoire de seize situations dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales révèle en effet que les végétaux de bord de route sont finalement peu contaminés par les métaux lourds. Quant aux pesticides, s'ils sont parfois présents sur produit frais, ils sont retrouvés à l'état de trace en fin de compostage. Beaucoup de molécules sont en effet dégradées au cours du compostage. En revanche, les résultats des analyses menées sur les biodéchets sont très aléatoires, avec parfois des teneurs élevées en pesticides sur produit frais, bien qu'elles soient largement diminuées en fin de compostage. Les résultats sont équivalents sur les analyses menées par le SIVED.

Il faut cependant nuancer les résultats avec la prise en compte du biais d'échantillonnage, car il existe des hétérogénéités éventuelles du compost. L'idéal serait de compléter les tests par des analyses de jus de compost, qui s'infiltrent dans les sols lors du stockage.

Quel nécessité de faire entendre la voix des agriculteurs sur leur territoire pour la valorisation des déchets organiques ?

Beaucoup de nouvelles valorisations des déchets organiques sont imaginées ces dernières années, et s'organisent au niveau de chaque territoire. Selon la forme de marché public, la situation est triple.

Dans le cas de LMV, les étapes de la chaîne de production sont séparées, et une économie est donc réalisée à chaque fois qu'une étape est éliminée ou la quantité de produit diminuée.

Pour le SIVED, le marché d'évacuation des déchets verts est géré en régie.

Sur le territoire de la Sainte Victoire (témoignage du groupe d'agriculteurs ARGENA), un prix global est proposé au prestataire et toute quantité détournée représente un coût supplémentaire.

L'ADEME a réalisé un mémo Concerto autour de la matière organique comprenant des fiches techniques sur les acteurs du territoire. La réflexion doit-être menée dans une logique de secteur et concentrer l'ensemble des acteurs pour réfléchir aux flux de matière, la voix des paysans est donc fondamentale lors de la mise en place des débouchés, afin d'éviter une exclusion du monde agricole.

Qu'en est-il de la quantité de matière pouvant être apportée légalement vis-à-vis de la teneur en azote ?

Les déchets verts sont classés fertilisants de type I et la quantité apportée peut être limitée dans le cas de zone vulnérable. Dans tous les cas, une distance aux cours d'eau est à respecter. La minéralisation de l'azote des déchets verts étant lente, il n'y a généralement pas de contrainte.

Pour pallier le manque de matière organique d'origine animale, les boues de Stations d'épuration ne seraient-elles pas valorisables ?

D'un point de vue législatif, il est interdit de les utiliser en production maraîchère et fruitière consommée à l'état cru. Il s'agit d'un frein majeur car les cultures maraîchères sont les principales importatrices de matière organique. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure de savoir si les microorganismes du sol sont équipés pour traiter les boues des stations d'épurations, chargées en agents pathogènes et contaminants chimiques.

CONTACT

GROUPEMENT RÉGIONAL DES CIVAM EN PACA

CONTACT@CIVAMPACA.ORG / 04 90 78 35 39
MIN 13, 84 953 CAVAILLON CEDEX



Ce séminaire est un projet financé
avec le concours de l'Union Européenne
avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

